

A.A.P.E.
Société civile au capital de 1 500 €
Siège social à 57155 MARLY, rue de l'Aérogare
434 530 986 RCS METZ

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 13 JUIN 2025

- EXTRAIT -

Ordre du jour extraordinaire :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société de 7 Rue de l'Aérogare – Lieudit Sous les Reyles – 57155 MARLY à 5 rue de la ZAC Mermoz – le Venturi – 57155 MARLY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier, à compter de ce jour, la rédaction de l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé 5 Rue de la Zac Mermoz – Le Venturi – 57155 MARLY. ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copie ou d'extraits du présent procès-verbal afin de réaliser toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Pour extrait certifié conforme
Eric COUSIN, gérant

RP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric COUSIN', written over a horizontal line.

Certifié conforme
à l'original